



VALLEE DU RHÔNE et AFFLUENTS

Programme d'actions de prévention des inondations 2026-2032

CONCERTATION PREALABLE

**Réunion publique du 25 septembre 2025
à Mauves**

Sujets de la réunion

Informer sur les actions de prévention du risque inondation

- Programme précédent
- Prochain programme : 2026-2032 objet de la concertation

Ecouter vos réactions

Répondre à vos questions

Recueillir vos avis et suggestions

Cadre de la réunion

Respect des personnes

Respect du déroulé

Alternance temps de présentation et temps d'échanges

Respect du sujet de la réunion

Enregistrement audio de la réunion + photos

Déroulé de la réunion

**Le territoire, les inondations et les acteurs :
tous concernés**

Le bilan des programmes précédents

**Le projet de PAPI 2,
les alternatives, les impacts potentiels**

La concertation autour du PAPI 2



Intervenants



Jean-Paul VALLES

vice-président GEMAPI

Emmanuel GUILMIN

responsable du Service GEMAPI

Oriane REYNIER

chargée de mission GEMAPI



Nelly MAUBLANC

Elypse Conseil

Aurélia NOUVEL

Iddest

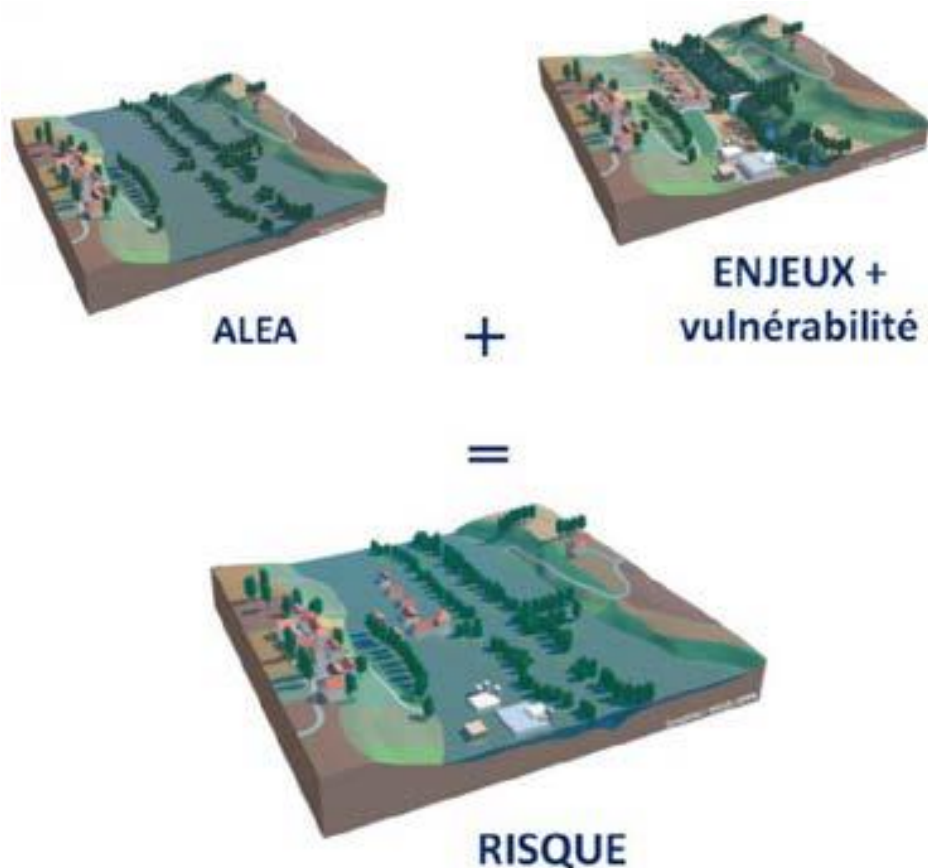


Principaux financeurs du programme multi-partenarial



En introduction... quelques définitions

Le risque inondation



Un PAPI

Programme d'actions de prévention des inondations

« promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés »

En introduction... quelques questions

- Conscience / connaissance du risque
 - ✓ Vecteurs d'information
 - ✓ Sensibilisation
 - ✓ Ruissellement et solidarité amont / aval
 - ✓ Exemples d'actions
- Réduction de la vulnérabilité et prise en compte du risque dans l'urbanisme : dispositif Alabri
- Partis pris pour les travaux structurants
 - > **Echanges avec la salle + questionnaire**



Le territoire, les inondations et les acteurs

Territoire concerné par le PAPI 2

Le territoire concerné

230 km²

45 000 personnes

24 communes

2 départements : Drôme + Ardèche

De nombreux cours d'eau

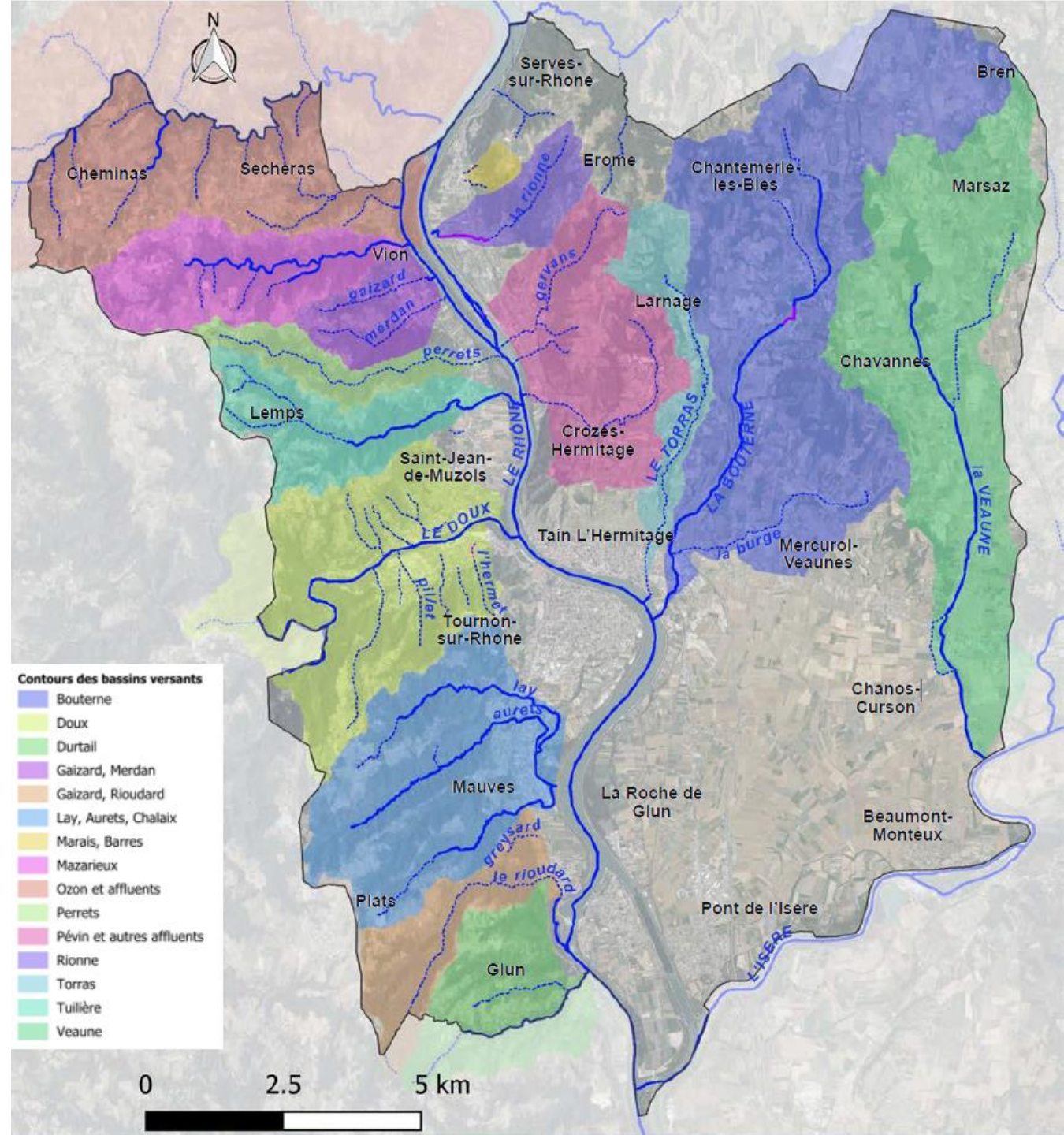


Les cours d'eau concernés

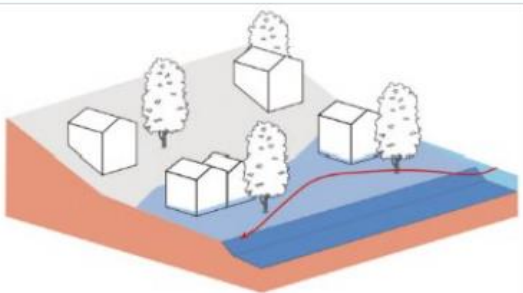
Des cours d'eau et bassins versants aux caractéristiques variées

-> globalement très aménagés

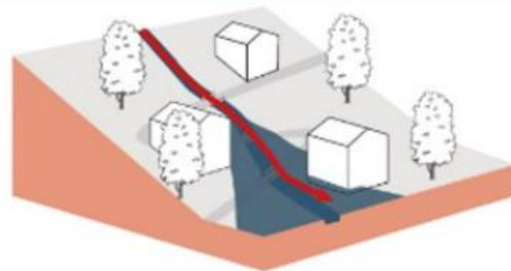
Des crues très rapides lors d'épisodes méditerranéens



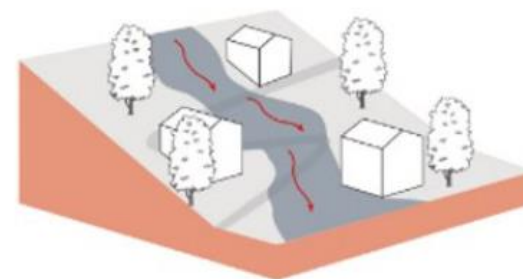
Les différents types d'inondations



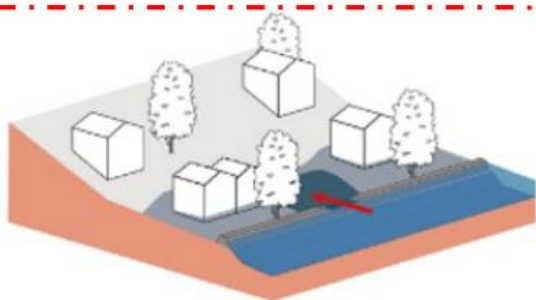
Par débordement
Crues lentes de plaine
(Rhône)



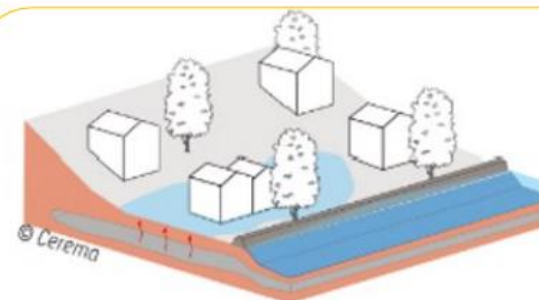
Par débordement
Crues torrentielles
(autres cours d'eau)



Par ruissellement



Par rupture d'ouvrages



Par remontée de nappe

Les inondations historiques

1856 ... 1937 ... 1993 ... 1999 ... 2008 ... 2013 ... 2023
Quelques images des 3 derniers épisodes exceptionnels



La fréquence des crues

Définitions

Crue décennale : 1 risque /10 chaque année

Crue centennale : 1 risque /100 chaque année

Crue exceptionnelle

PREVISIONS IMPOSSIBLES -> SURVEILLANCE et ALERTE

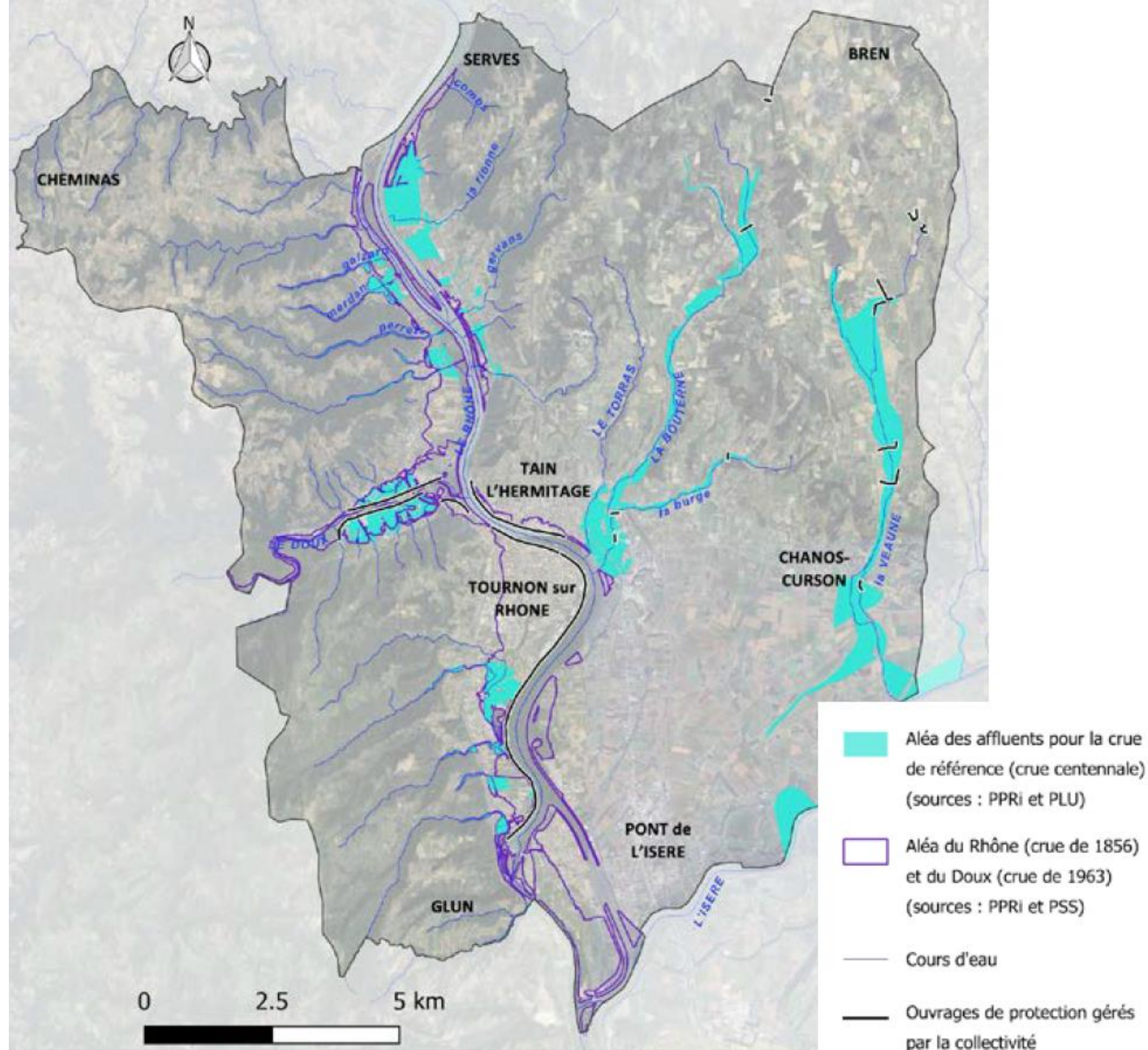
Les zones inondables et l'aléa inondation

**Pour une crue centennale,
les zones exposées aux
débordements de cours d'eau :**

7,8 km² crue Rhône et Doux

7,7 km² crue simultanée Veayne,
Bouterne et petits affluents du Rhône

Bouterne et petits affluents du Rhône



La vulnérabilité des habitations

Pour une crue centennale, plus de :

2 200 habitations

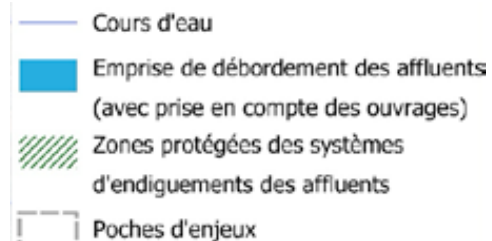
730 entreprises et ERP

(établissements recevant du public)

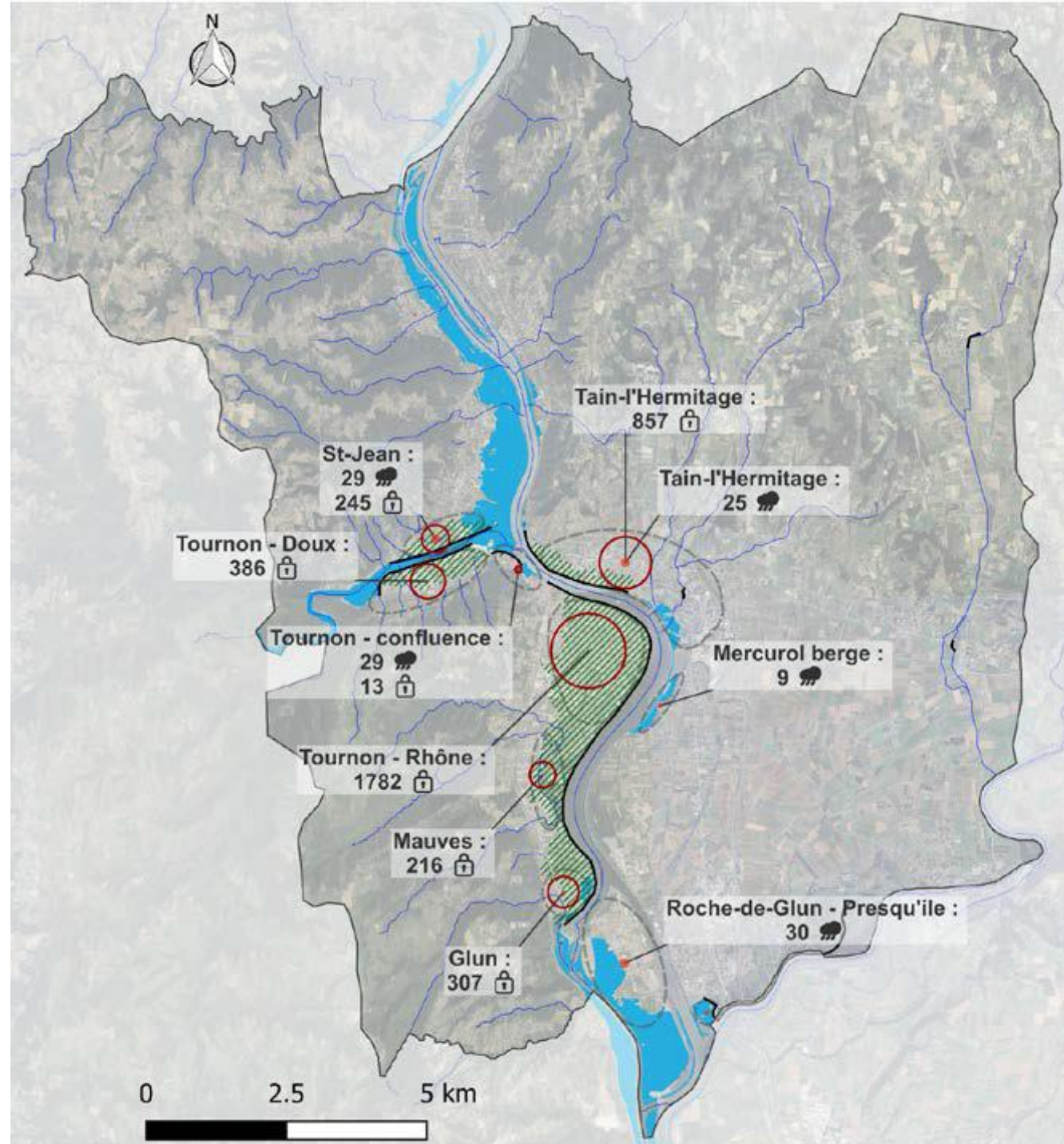
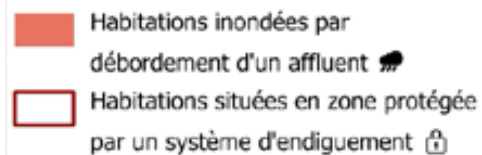
850 ha de terres agricoles

La vulnérabilité des habitations

Crue centennale Rhône et Doux



Vulnérabilité



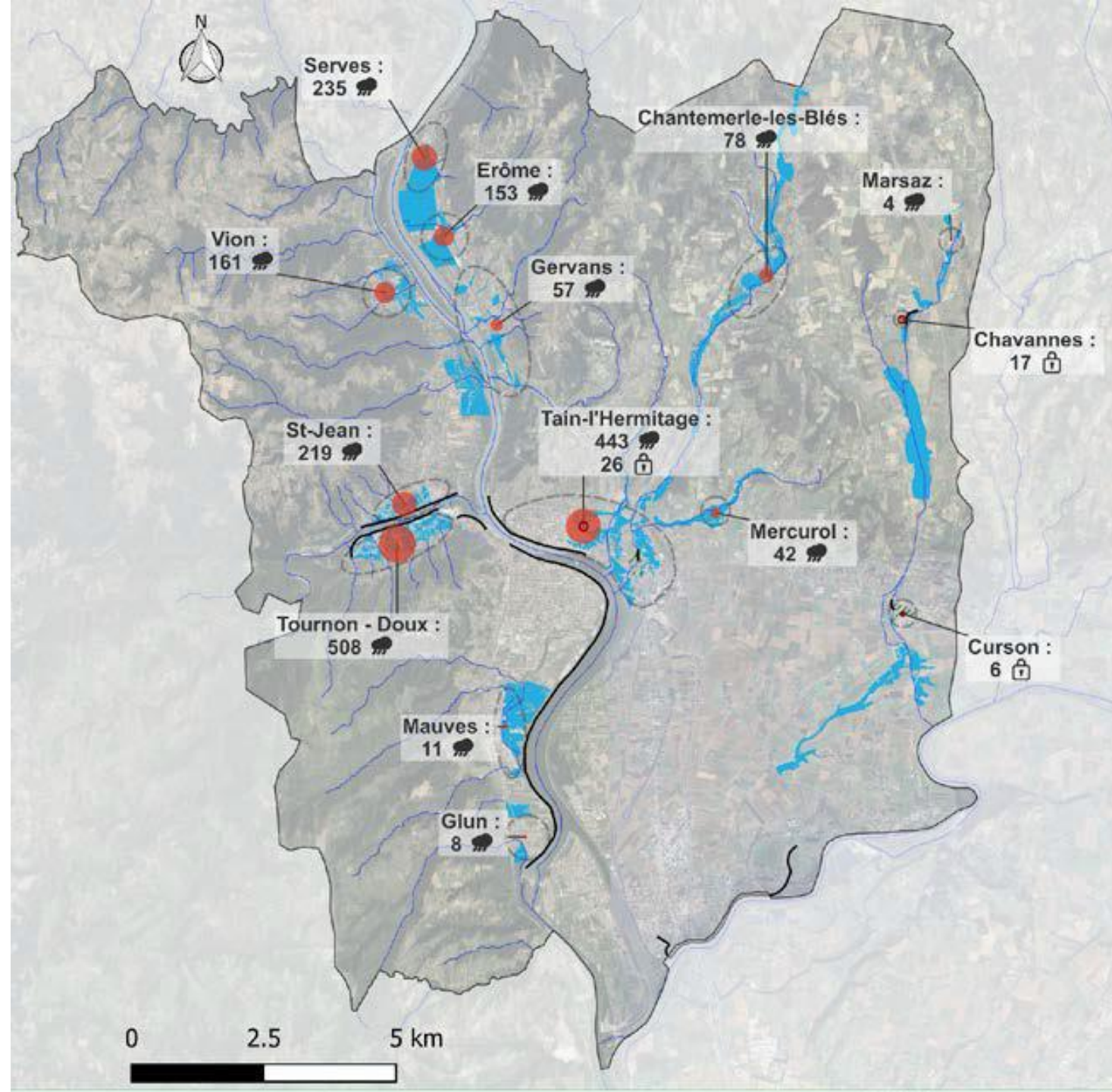
La vulnérabilité des habitations

Crue centennale Autres cours d'eau

-  Cours d'eau
-  Emprise de débordement des affluents (avec prise en compte des ouvrages)
-  Zones protégées des systèmes d'endiguements des affluents
-  Poches d'enjeux

Vulnérabilité

-  Habitations inondées par débordement d'un affluent 🐼
-  Habitations situées en zone protégée par un système d'endiguement 🏰



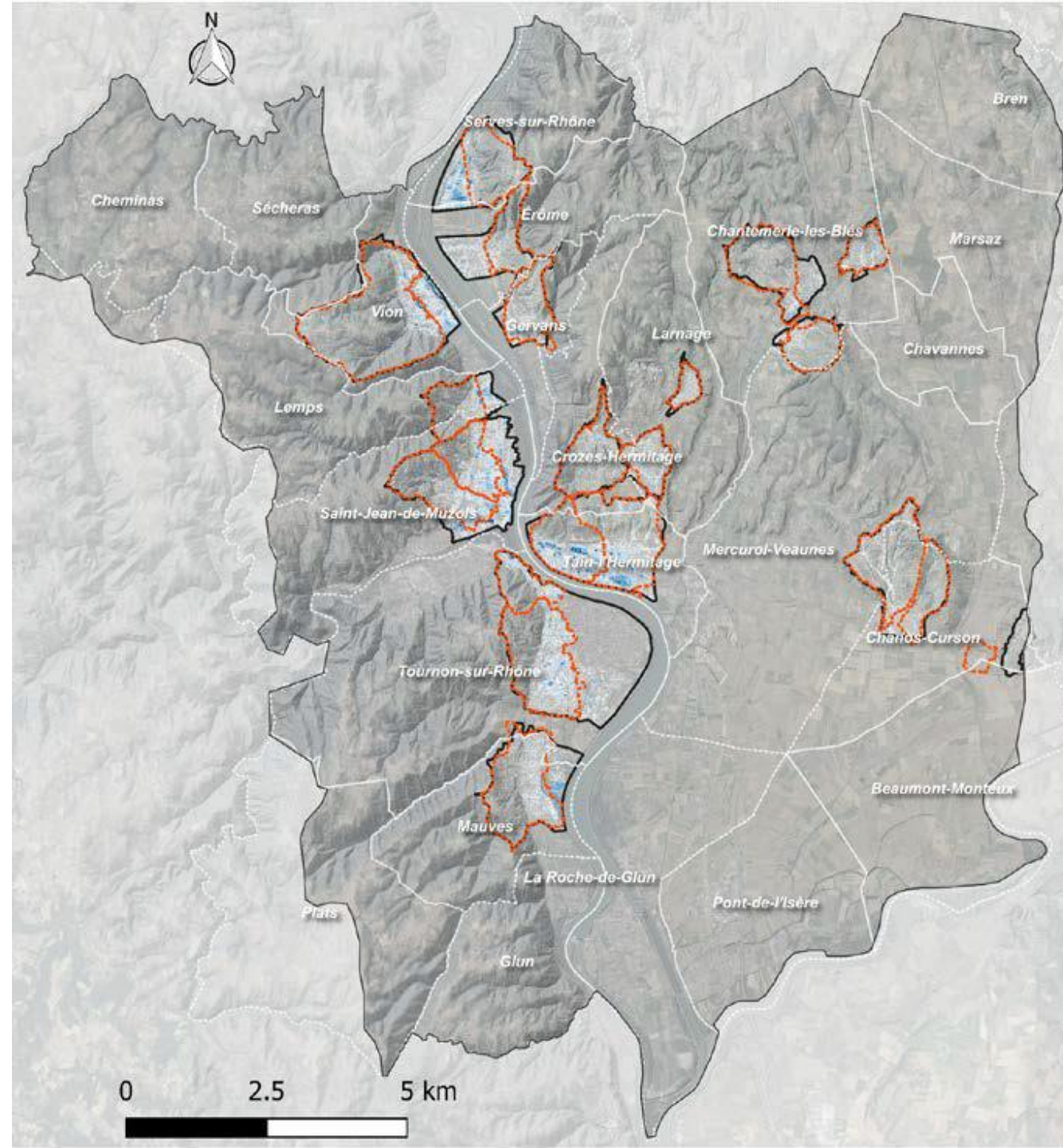
La vulnérabilité au ruissellement

A l'étude

 Bassins sensibles au ruissellement
pré-identifiés par Arche Agglo

 Bassins prioritaires au regard du
ruissellement

Hauteur de ruissellement (m)
18 septembre 2023



Les acteurs du PAPI

ARCHE Agglo : structure porteuse

- Compétente en GEMAPI et Eaux pluviales (GEPU)
- Des moyens humains dédiés au PAPI (4 agents) et financiers (taxe GEMAPI)

Les communes

- Compétentes en ruissellement

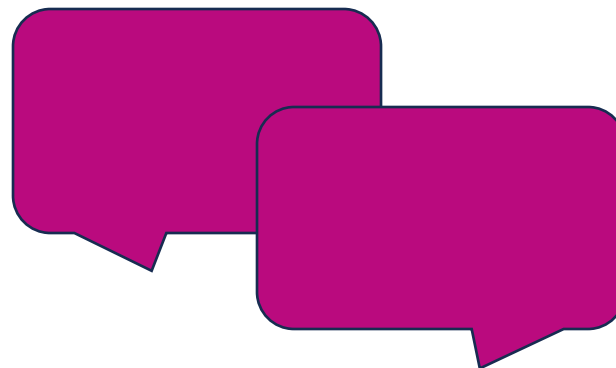
+ Tous les acteurs du territoire

Des comités de suivi

- techniques
- politiques

Le territoire, les inondations et les acteurs

Echanges avec la salle



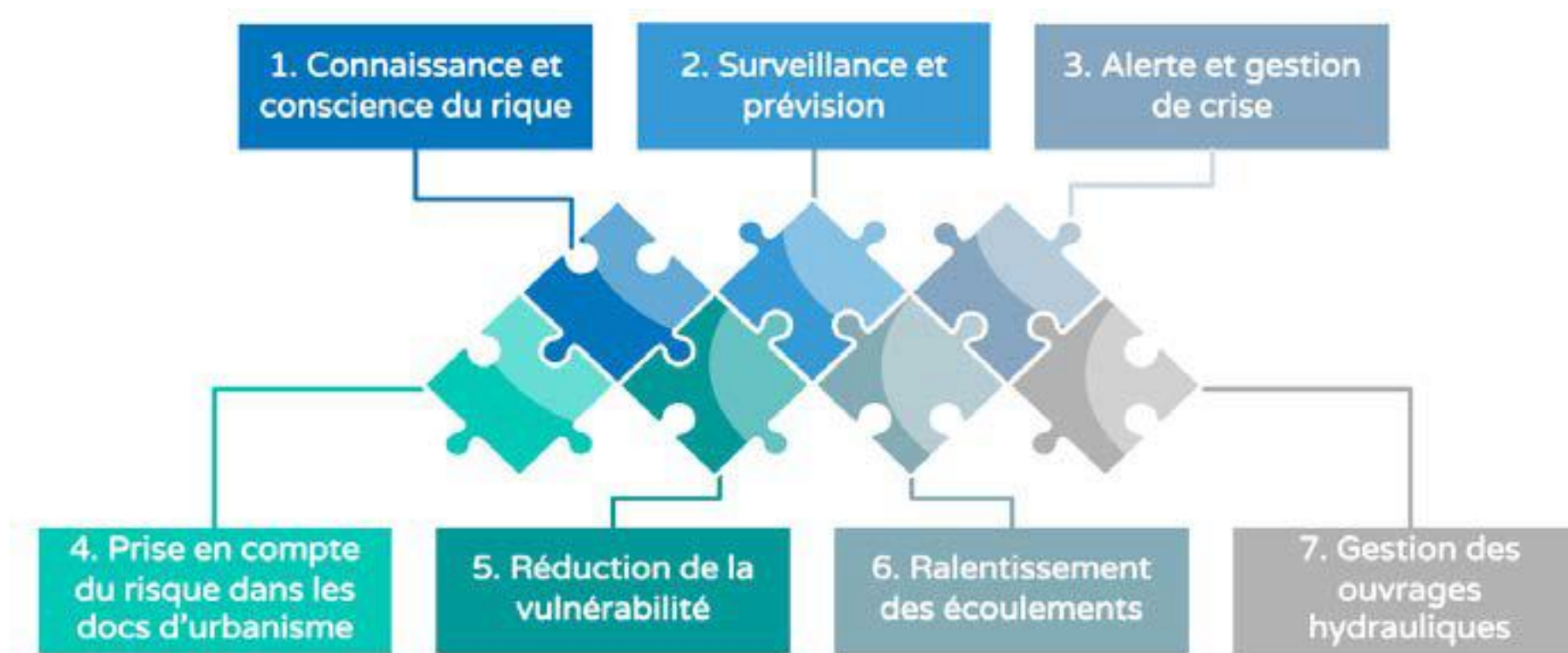


Le bilan des programmes précédents

PAPI 1 : 2019-2025

L'outil PAPI

Utiliser tous les leviers d'action possibles



Les 7 axes d'un PAPI (Source Elypse conseil)

Un premier PAPI entre 2019 et 2025

La stratégie du PAPI 2019-2025 :

- Mieux connaître pour mieux agir
- Organiser la gestion de crise
- Adapter le territoire vers plus de résilience
- Se protéger et réduire le risque

PAPI 2019 - 2025

48 actions engagées pour 12,5 millions d'euros

Taux de réalisation : autour de 90 % du prévisionnel

Des actions de **travaux** auprès d'environ **10% des enjeux** exposés aux inondations par débordement de cours d'eau (crues centennales)



Travaux réalisés dans les secteurs de Gervans, Serves et sur la Veaine

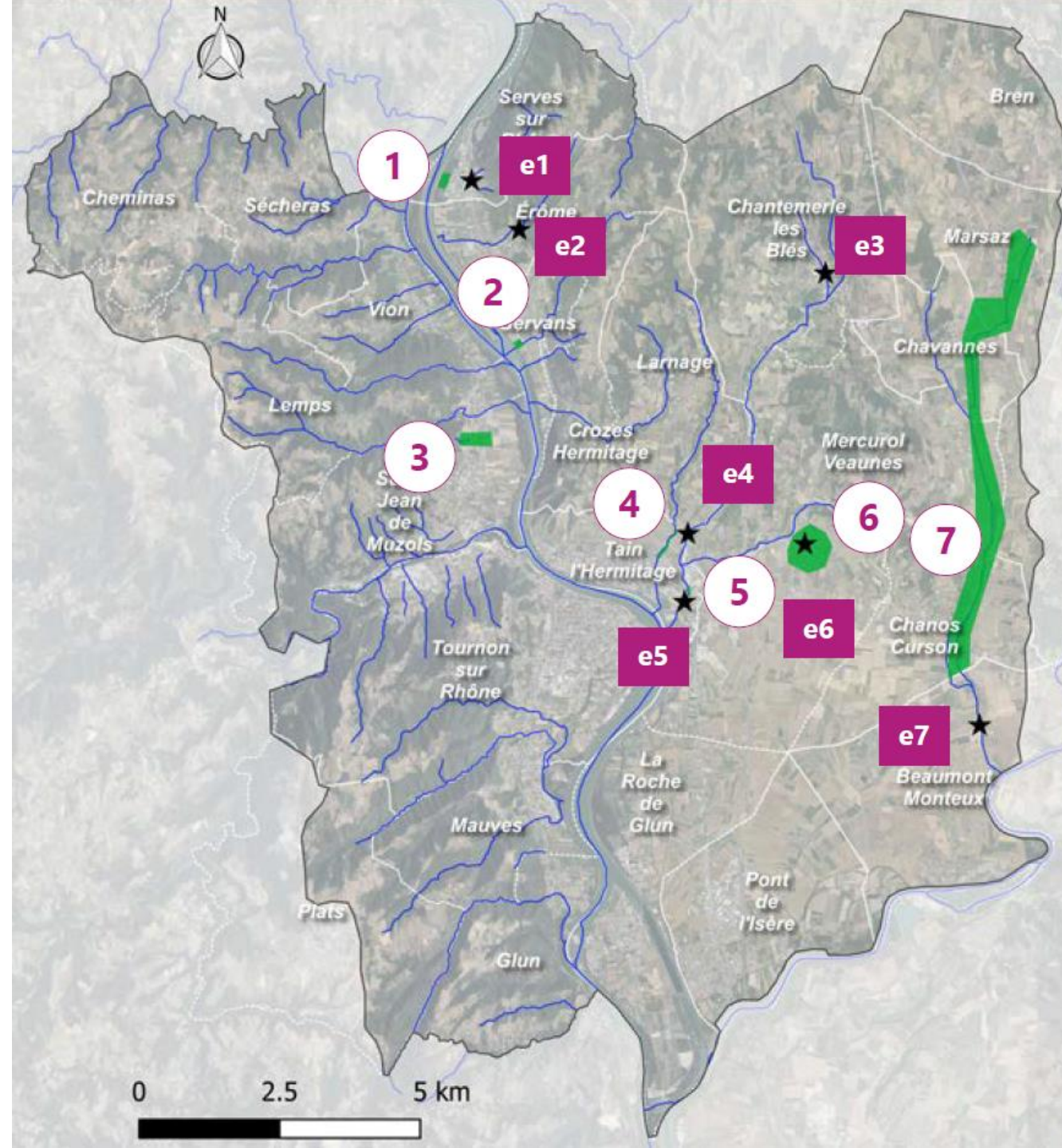
Réalisations du PAPI 2019-2025

Travaux structurants et études préalables

★ Études réalisées

- | | |
|--|---|
| e1 Serves – Aménagement du ruisseau des Barres et de Marais (faisabilité) | e5 Tain L'Hermitage – Aménagement de la Bouterne à la digue Teppe (faisabilité) |
| e2 Erôme – Aménagement de la Rionne (conception) | e6 Mercuroi-Veaunes Quartier des Odouards – Réduction du ruissellement |
| e3 Chantemerle-les-blés – Aménagement de la Bouterne à la digue de la Ratte (conception) | e7 Beaumont-Monteux – Suppression des digues et restauration de la Veauve aval (faisabilité) |
| e4 Tain L'Hermitage – Aménagement de la Bouterne dans la traversée de Tain (acquisitions foncières) | |
-
- | |
|--|
| 1 Serves – Création d'un lit aérien |
| 2 Gervans – Aménagement du pont chemin des îles |
| 3 Saint-Jean-de Muzols – Création d'un bassin d'infiltration |
| 4 Tain L'Hermitage – Confortement de la digue du Colombier |
| 5 Tain L'Hermitage – Confortement de la digue des Grands crus |
| 6 Mercuroi-Veaunes Quartier des Odouards – Réduction du ruissellement sur un premier bassin versant |
| 7 Bassin versant de la Veauve – Création de 6 zones de rétention et aménagement |

 Actions du PAPI 1 terminées



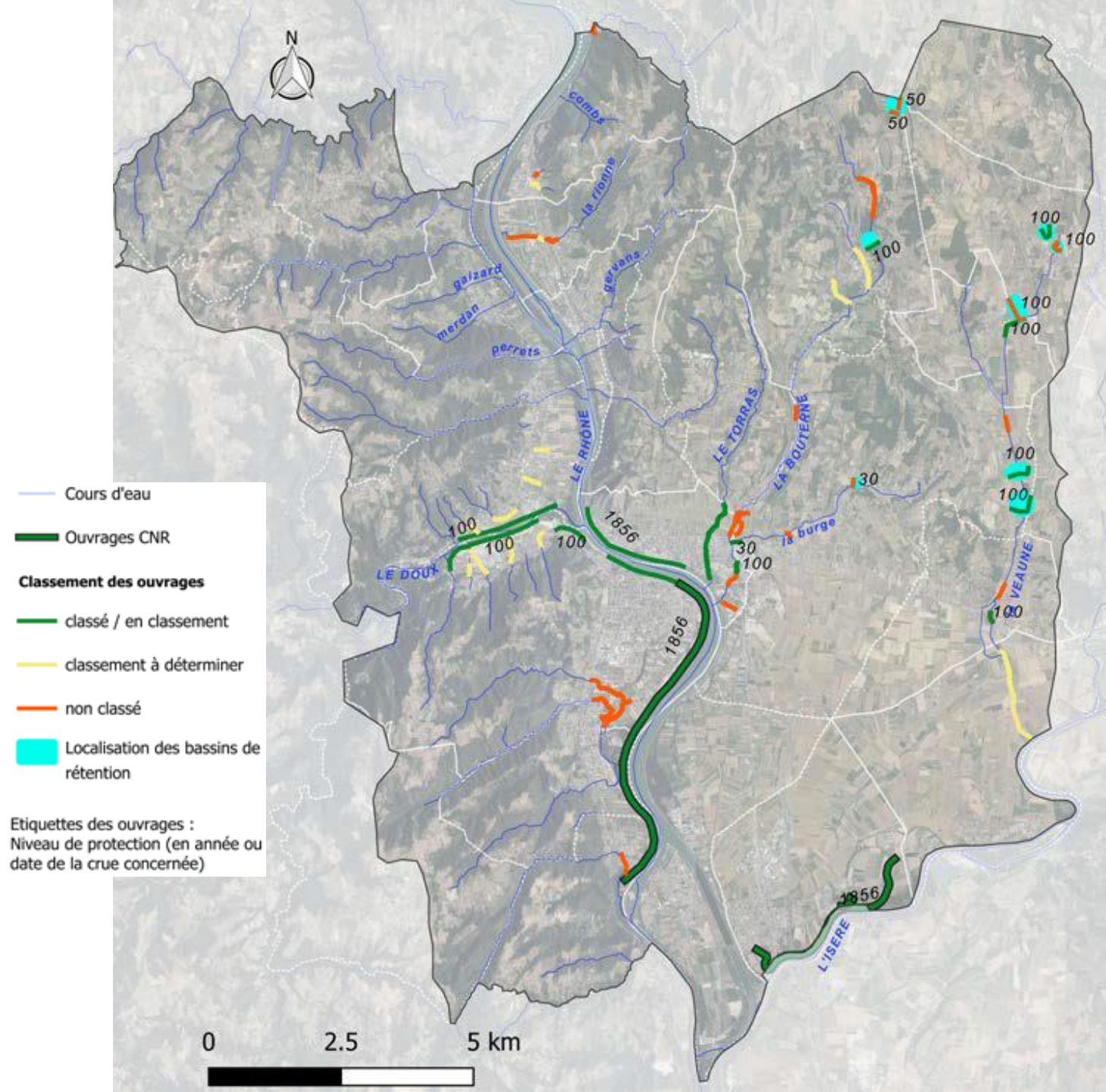
Réalisations du PAPI 2019-2025

Systèmes d'endiguement

Un inventaire complet des
ouvrages historiques du territoire ->
71 ouvrages

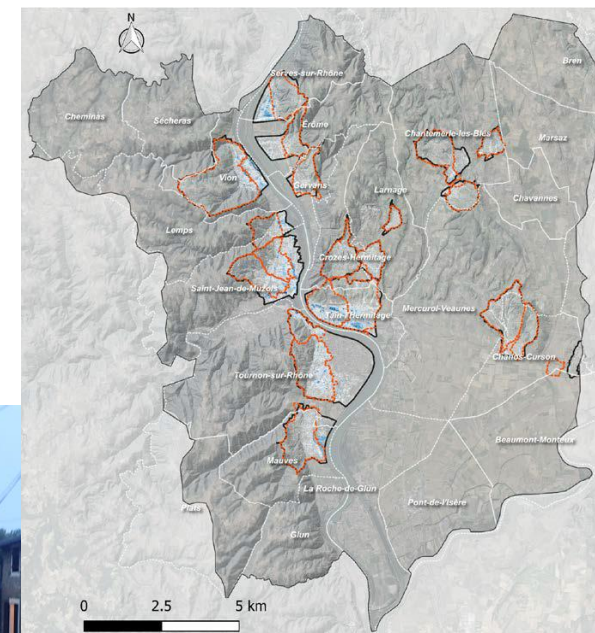
→ classement de 6 systèmes
endiguement (17 ouvrages)

→ non-classement de 28 ouvrages



Réalisations du PAPI 2019-2025

CULTURE DU RISQUE - ETUDES - SURVEILLANCE - ALERTE
GESTION DE CRISE - DOCUMENTS d'URBANISME



Scolaire :
465 classes
sensibilisées
sur les rivières
dont 45 au
risque
inondation



Réalisations du PAPI 2019-2025

Dispositif ALABRI

PROTÉGEZ VOTRE HABITATION FACE AUX INONDATIONS

ARCHE Agglo propose un accompagnement pour vous préparer au risque inondation et protéger votre habitation.

En savoir plus

ARCHE Agglo ALABRI



Réduire la vulnérabilité de l'existant

→ 46 diagnostics d'habitations réalisés

→ 14 propriétaires ont réalisé les travaux

QUELLES MESURES POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE MON LOGEMENT ?

Séparer les réseaux électriques des zones inondables ou non

Privilégier un circuit descendant et placer les prises de courant en hauteur.

Stocker hors d'eau les produits polluants ou dangereux

pour éviter leur dispersion.

Prévoir des clapets anti-retour

pour empêcher les eaux usées de remonter.

Installer une pompe dans la cave

pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.

Aménager une zone refuge

Située en hauteur elle doit être accessible de l'intérieur comme de l'extérieur (velux) pour faciliter une éventuelle évacuation.

Positionner hors d'eau les équipements électriques

pour éviter les courts-circuits et les risques d'électrocution (chauffage, climatisation, etc.).

Placer des batardeaux

pour limiter les entrées d'eau au sein de l'habitation (jusqu'à 80cm).

Arrimer les cuves ou autres objets flottants

pour qu'ils ne soient pas emportés par l'eau.

Occulter les aérations basses

(en dessous du niveau des Plus Hautes Eaux Connues) et pour empêcher l'infiltration de l'eau.

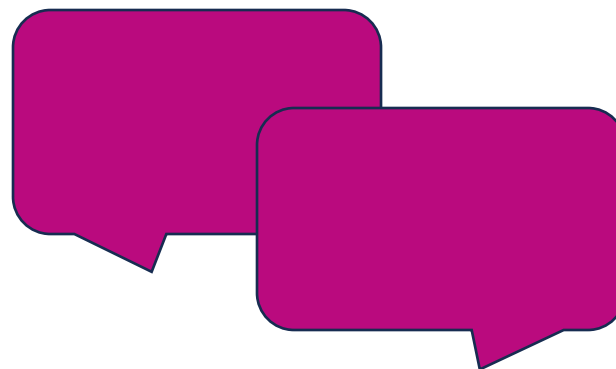
Baliser les piscines ou autres bassins

Cela permet de visualiser leur emprise, par exemple lors d'une évacuation.

Le bilan du programme précédent



Echanges avec la salle





Le projet de PAPI 2 Alternatives et impacts

PAPI 2 – 2026-2032

Un second PAPI entre 2026 et 2032

La stratégie retenue :

Orientation 1. Prévenir l'aggravation des aléas

Orientation 2. Réduire les aléas

Orientation 3. Mettre en œuvre une gestion durable et sécurisée des ouvrages de protection existants

Orientation 4. Limiter l'exposition et réduire la vulnérabilité des enjeux

Orientation 5. Rendre le territoire plus résilient face au risque Inondation

Orientation 6. Inscrire la prévention des inondations dans une démarche d'amélioration continue

PAPI 2026 - 2032

Orientation 1 – Prévenir l'aggravation des aléas

Préserver (voire restaurer) les capacités d'infiltration et de rétention de l'eau dans les sols

Traitement « à la source » des problématiques de ruissellement :

- **Réguler l'artificialisation** des sols et les défrichements, notamment au travers des documents d'urbanisme ;
- Encourager les **aménagements et pratiques agricoles** limitant le ruissellement
- Renforcer les prescriptions sur la **gestion des eaux pluviales** en zones urbaines et péri-urbaines.

Limiter la formation d'embâcles

- ➔ Assurer un entretien « optimisé » des cours d'eau
- ➔ Installer des pièges à embâcles sur les sites identifiés comme « à risque »

Les actions relatives à cette orientation

Avec le monde agricole :

- groupe de travail / formations ruissellement et conduite des exploitations
- étude pilote - efficacité d'aménagements structurels et pratiques culturales pour la réduction du ruissellement sur les surfaces en vigne

Avis sur les autorisations d'urbanisme et sur les documents d'urbanisme

Mise en place de pièges à embâcles sur les petits affluents du Rhône :
4 sites identifiés sur le Gaizard, le Merdan, à Serves et Gervans ~ **300 k€**

Plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve et du transport solide
(30 à 40 km de cours d'eau par an) ~ **150 à 200 k€/an**



PAPI 2026 - 2032

Orientation 2 – Réduire les aléas

par débordement de cours d'eau
par ruissellement

Les actions relatives à cette orientation

Sur Mercuroi-Veaunes et Tain l'Hermitage : finalisation du programme de travaux élaboré et engagé suite aux inondations de 1999 et compléments : **7 500 k€**

Sur la Bouterne au niveau de Chantemerle-les-Blés - travaux : **400 k€**

Aménagements hydrauliques sur les petits affluents du Rhône (Rionne, Serves, Tuilière) : **3 300 k€**

Schéma d'aménagement petits affluents du Doux

Etudes/travaux préalables pour des aménagements/ouvrages permettant de réduire le ruissellement

PAPI 2026 - 2032

Pièges à embâcles

Serves – Ruisseau des Combs

Gervans – Ruisseau du Gervans

Vion – Ruisseau du Merdan

Vion – Ruisseau du Gaizard

Confortements de digues

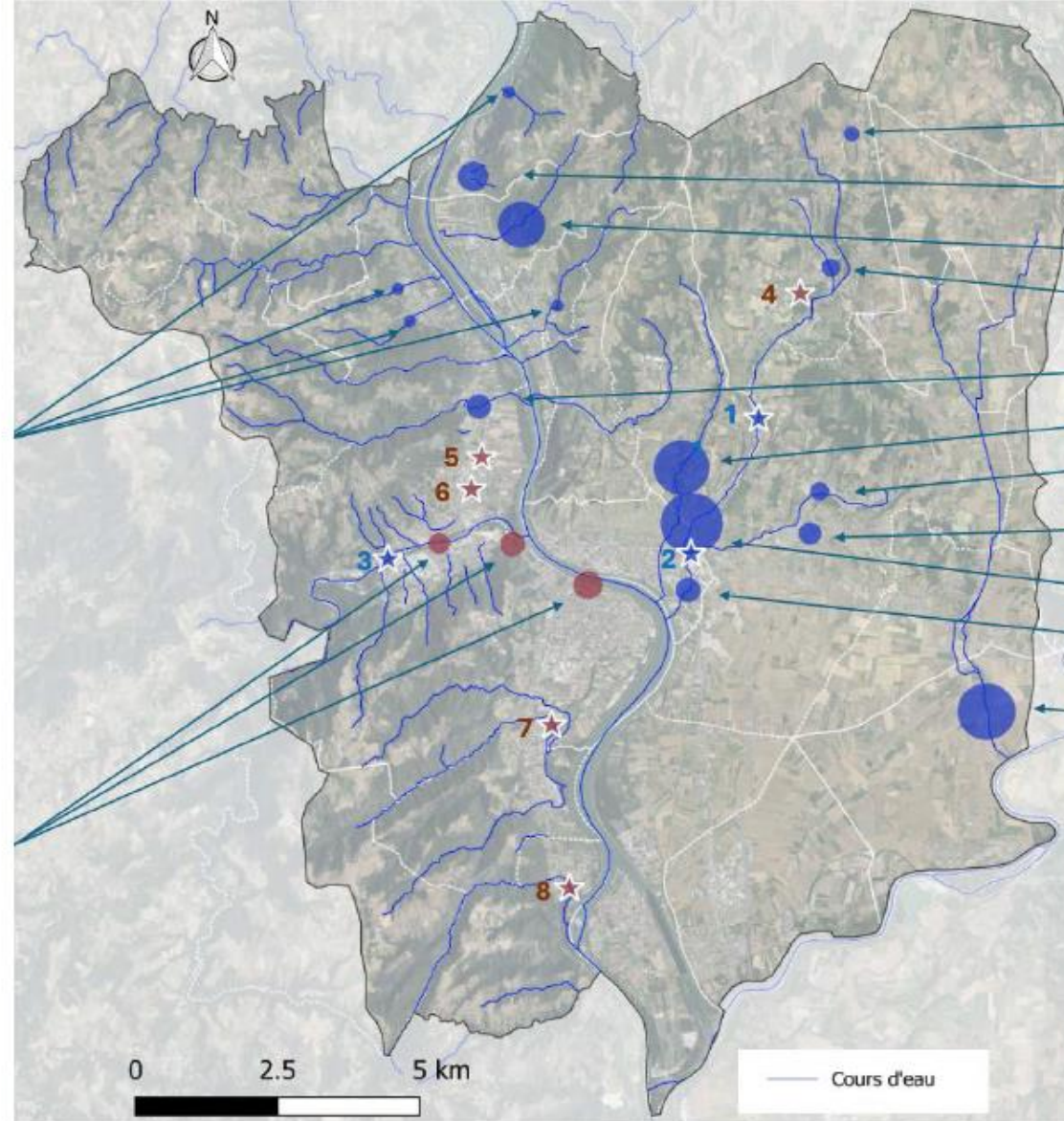
St Jean de Muzols et

Tournon – Digues du Doux

Tournon – Digue du Faubourg

Tournon – Digue du Rhône

Orientation 2 – Réduire les aléas



Travaux de réduction des aléas

Chantemerle-les-blés – Bassin des Combs

Serves – Ruisseaux des Barres et Marais

Erôme – La Rionne

Chantemerle-les-blés – Suppression des digues de la Ratte

Lemps – La Tuilière

Bassin versant du Torras – Le Torras

Mercuroi-Veunes – Bassin de la Burge

Mercuroi-Veunes – Quartier des Odouards sur un second bassin versant

Tain L'Hermitage – La Bouterne

Tain L'Hermitage – La Bouterne au niveau de la digue de la Teppe

Bassin versant de la Veauane aval – Suppression des digues et renaturation

Réduction des aléas

★ études préalables
● travaux

Sécurisation des ouvrages

★ études préalables
● travaux

Montants des actions (k€)

3 000
1 000
500
250

Études prévues

- 1 ★ En vue de travaux de réduction des aléas
- 1- Bouterne - Terrine Aménagement hydraulique
 - 2- Tain L'Hermitage - Digue « Intermarché » - Rehausse du niveau de protection (faisabilité)
 - 3- Tournon et St Jean de Muzols – Schéma d'aménagement des petits affluents du Doux

- 4 ★ Pour la définition du statut et devenir des ouvrages d'endiguement présents
- 4- Chantemerle – « Gymnase »
 - 5- St Jean de Muzols - Mollard
 - 6- St Jean de Muzols - Colombier
 - 7- Tournon - Aurets
 - 8- Glun - Rioudard

PAPI 2026 - 2032

Orientation 3 – Mettre en œuvre une gestion durable et sécurisée des ouvrages de protection existants

Les actions relatives à cette orientation

Etude de la réhausse du niveau de protection de la digue "Intermarché" à Mercuroi

Etudes sur le rôle/la fonctionnalité des ouvrages sans antériorité + définition de leur statut et leur devenir (5 ouvrages cibles)

Accompagnement de la neutralisation/mise en transparence des ouvrages non classés

Réalisation des visites techniques approfondies sur les ouvrages classés

Travaux de confortement d'ouvrages : digue du Faubourg et digue du Rhône à Tournon, digues du Doux ~ **1 600 k€**

PAPI 2026 - 2032

Orientation 4 – Limiter l'exposition et réduire la vulnérabilité

Poursuivre le dispositif
ALABRI



Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme
et les instructions

PAPI 2026 - 2032

Orientation 5 – Rendre le territoire plus résilient face au risque inondation

Diffuser la conscience du risque

Renforcer la gestion de crise



Les actions relatives à cette orientation

Elaboration/actualisation des plans (inter)communaux de sauvegarde et réalisation d'exercices de simulation

Communication, sensibilisation, et formations sur le risque Inondation auprès de différents publics

Accompagnement des communes dans la préparation à la gestion de crise

Mise en place de repères de crues et de ruissellement

Renforcement de l'instrumentation et du suivi des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques

PAPI 2026 - 2032

Orientation 6 – Inscrire la prévention des inondations dans une démarche d'amélioration continue

Se doter d'outils adéquats

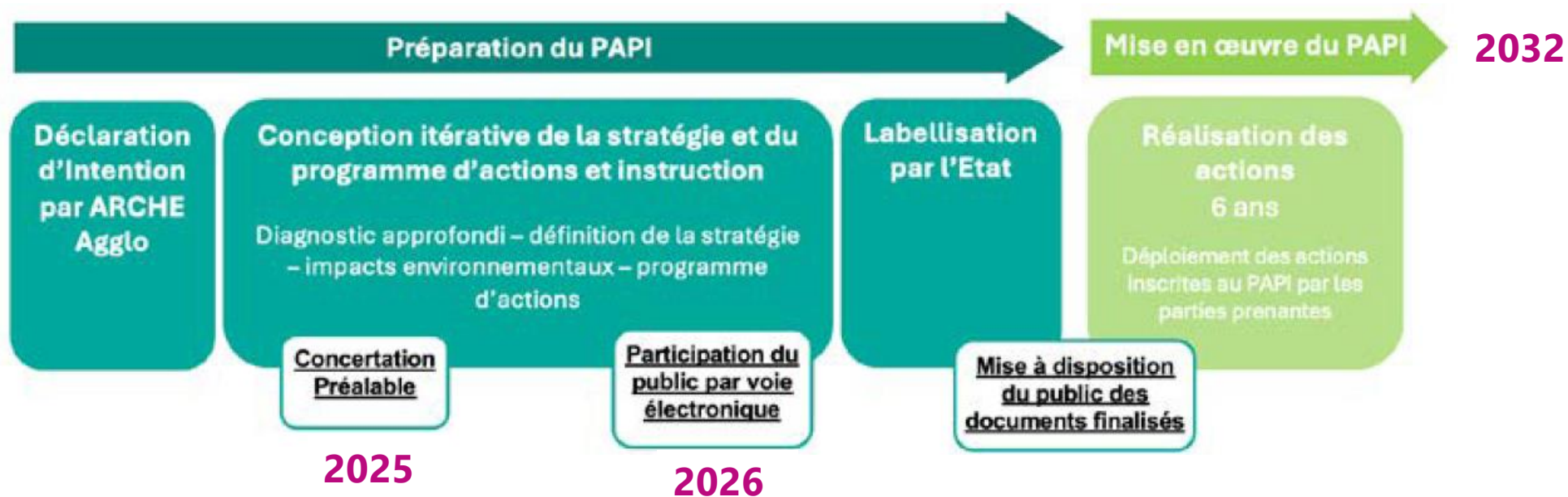
Maintenir, préciser ou compléter les connaissances du risque Inondation

Encourager la mobilisation et la coopération des acteurs



PAPI 2026 - 2032

Calendrier du projet et montant prévisionnels



Montant prévisionnel : entre 15 et 20 M€

Alternatives et impacts

Opportunité du programme non questionnée

Impacts :

sur l'environnement (biodiversité, paysage...) et social :

Seront étudiés au cas par cas pour chaque action de travaux.

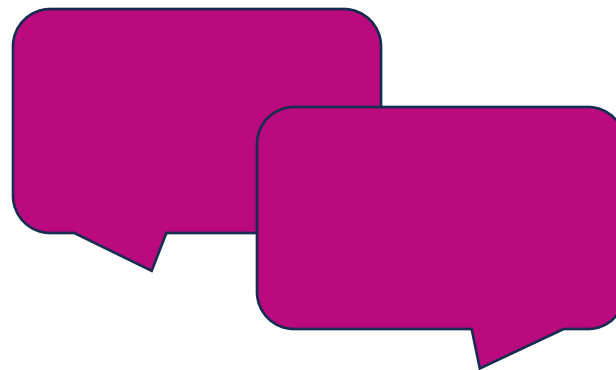
➤ **impact positif sur les volets :**

- Réduire les inondations
- Faciliter la gestion de crise
- Améliorer le cadre de vie

Le projet de PAPI 2 – 2026-2032

Alternatives et impacts

Echanges avec la salle





La concertation préalable

PAPI 2 – 2026-2032

Attentes de la concertation

Informer sur les actions de prévention du risque inondation
Ecouter vos réactions et **répondre** à vos questions

Recueillir vos avis et suggestions, notamment sur les sujets ciblés

(questionnaire + page 4 du dossier de concertation)

Annoncer les prochaines étapes de dialogue :

Participation du public par voie électronique courant 2026

Modalités déployées

VOTRE PARTICIPATION JUSQU'AU 16 NOVEMBRE

Encore 1 réunion publique et 1 permanence

- ➔ 11 novembre : Village PLOUF
- ➔ 16 octobre à Mercurol-Veaunes

Via les registres papier disponibles en mairies

Par internet :



<https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/environnement/leau-et-les-rivieres/consultation-papi/>



PLOUF
Inondations, tous concernés

**Samedi
11 OCTOBRE
2025**



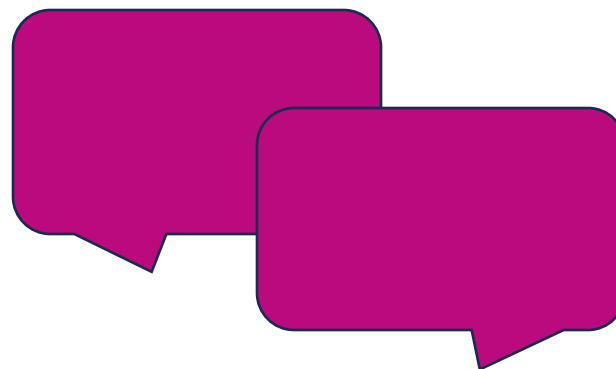
**ET SI...
LA RIVIÈRE SORTAIT DE SON LIT ?**

**De 10h00 à 17h30 | SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
Espace Noël PASSAS**

GRATUIT, TOUT PUBLIC

La concertation préalable

Echanges avec la salle

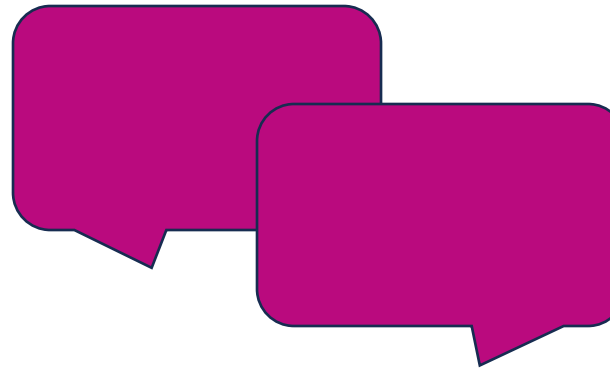




Echanges avec la salle

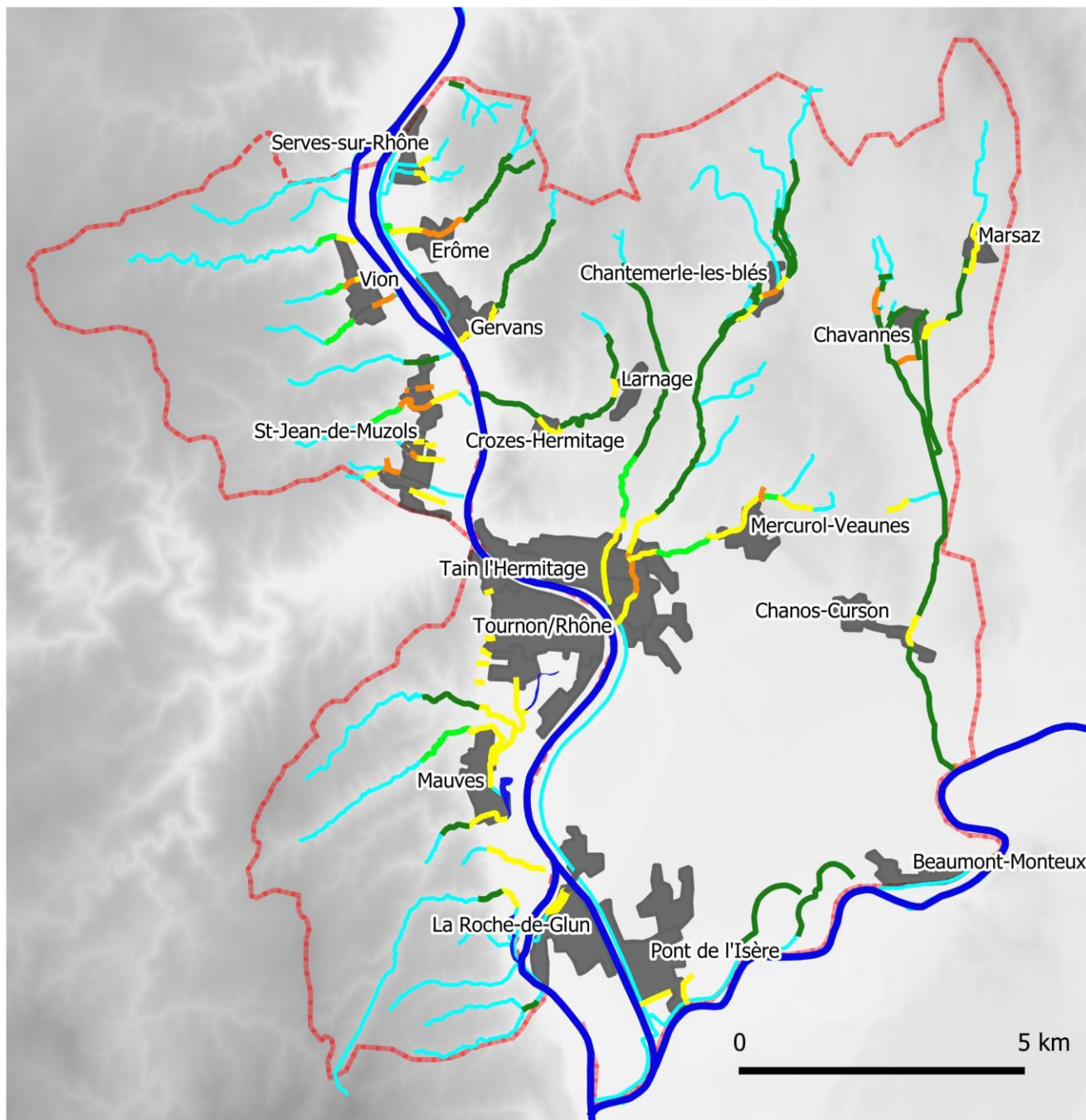


Tous sujets





Merci pour votre participation !



Entretien des cours d'eau par ARCHE Agglo

Fréquence d'intervention

- 1 fois / 5 ans
- 1 fois / 3 ans
- 1 fois/an
- 2 fois/an

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

